

Les CTEES ont permis aux établissements d'éviter environ 80 millions d'euros de dépenses énergétiques en 2023

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #coopérations #hôpital #Ehpad #développement durable #logistique #immobilier #investissement #ressources humaines #Anap #DGOS #CNSA #Auvergne-Rhône-Alpes #Provence-Alpes-Côte d'Azur

POLSAN - ETABLISSEMENTS

INTERVIEW

(Par Antoine LAURENT)

PARIS, 23 octobre 2025 (APMnews) - Les 155 conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) ont permis aux établissements de santé et médico-sociaux d'éviter environ 80 millions d'euros en dépenses énergétiques en 2023, a évalué en octobre l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap), sollicitée par APMnews.

L'agence explique que le chiffre de 80 millions d'euros (M€) correspond à "un ordre de grandeur".

"Le dispositif des CTEES a rencontré un grand succès, avec une forte appropriation par les établissements sanitaires et médico-sociaux. Il a notamment permis de réduire significativement l'impact carbone des structures accompagnées", communique-t-elle.

En mai 2024, un bilan intermédiaire estimait que dans les établissements bénéficiant d'un CTEES, la consommation d'énergie avait baissé en moyenne de 13% depuis leur prise de poste (cf [dépêche du 22/05/2024 à 09:40](#)).

L'Anap recense 155 conseillers et coordinateurs au sein du réseau des CTEES. Ce chiffre inclut les postes ouverts en autofinancement par les établissements et les postes financés par la direction générale de l'offre de soin (DGOS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Jusqu'à fin 2024, les CTEES étaient financés par la DGOS et la CNSA à hauteur de 10 M€ par an. La DGOS avait ensuite prolongé le financement de ce réseau, à hauteur de 75% de son coût (cf [dépêche du 14/10/2024 à 12:20](#)).

Des résultats visibles dans les établissements de santé de Savoie

Au centre hospitalier Métropole Savoie (CHMS), qui compte plus de 1.200 lits et places, Mathieu Chatagnon est employé en CDD en tant que CTEES depuis juillet 2022.

Ses missions concernent aussi le centre hospitalier Bugey Sud (Ain, en direction commune) et le centre hospitalier de la Vallée de la Maurienne (Savoie, CHVM), qui devrait prochainement rejoindre cette gouvernance (cf [dépêche du 16/05/2025 à 10:00](#)).

Mathieu Chatagnon est ingénieur de formation, spécialisé dans la maîtrise d'œuvre en construction. Il a rapporté à APMnews que sa principale mission a consisté à faire diminuer la consommation énergétique dans les établissements.

"Les résultats sont plutôt encourageants: par rapport à leur moyenne entre 2020 et 2022, deux des établissements ont réduit leur consommation de 15% en 2025, et le troisième de 5%", relève-t-il.

Il explique que pour arriver à ce résultat, il a d'abord réalisé un état des lieux de la consommation énergétique des trois établissements et mené un travail de sensibilisation en interne sur cette thématique.

Puis il s'est concentré sur les réponses à apporter à la mise en place du décret tertiaire et à l'obligation de réaliser un bilan carbone pour les établissements.

Il rappelle que le décret tertiaire est un texte qui oblige les établissements de santé à mettre en œuvre des actions pour réduire leur consommation énergétique. Celles-ci doivent permettre de réduire de 40% leur consommation d'énergie en 2030, de 50% en 2040, et de 60% en 2050 par rapport à 2010 (cf [dépêche du 25/07/2019 à 16:38](#)).

"Mon rôle a été de trouver des solutions pour atteindre ces objectifs. Cela implique du temps d'étude, soit à réaliser en interne, soit à contractualiser avec un bureau extérieur", relate le conseiller.

La troisième étape a consisté à concrétiser des actions de diminution des consommations énergétiques.

Le CTEES a d'abord fait évoluer le contrat de maintenance des installations de chauffage et de ventilation des établissements. Par exemple, le chauffage a été réduit dans les locaux inoccupés la nuit. La température des eaux de chauffage a aussi été optimisée, afin d'éviter au maximum les déperditions de chaleur.

"Challenger le gestionnaire a permis d'obtenir 10% d'économies sans travaux, simplement en optimisant ses installations", décrit le conseiller.

En 2024, le CHMS a réalisé 150.000 euros d'économies sur ses factures d'énergie, par rapport à la moyenne 2020-2022.

Le conseiller a aussi monté des dossiers permettant de subventionner des travaux par l'intermédiaire de certificats d'économie d'énergie (CEE).

"Pour améliorer les groupes froids du CHMS, afin de leur faire consommer moins d'électricité en mi-saison, nous avons obtenu une subvention d'un peu moins de 200.000 euros, pour un chantier coûtant 210.000 euros au total. Ces travaux ont permis de générer 27.000 euros d'économies d'énergie par an", illustre-t-il.

Le poste (en CDD) de l'ingénieur, financé jusqu'ici par la DGOS, a été transformé en CDI. Après 2025, il sera entièrement financé par le CHMS.

Des économies conséquentes pour les établissements médico-sociaux des Bouches-du-Rhône

David Ramirez, CTEES à l'Ehpad Beaurecueil (Bouches-du-Rhône), a été missionné en août 2022 par un groupement constitué de 21 établissements médico-sociaux du département. Parmi eux, les trois quarts sont des Ehpad, complétés par d'autres établissements médico-éducatifs, comme des établissements et services d'accompagnement par le travail (Esat).

En septembre, le contrat en CDD de cet ingénieur en environnement, financé en partie par la CNSA, a été transformé en CDI. A partir de septembre 2026, le groupe d'établissements prendra en charge 100% de son salaire.

Après une phase de diagnostic et d'analyse, David Ramirez a entrepris plusieurs chantiers pour réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Pour financer les travaux, l'ingénieur a sollicité de multiples subventions, telles que des CEE ou le fonds chaleur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

"Deux établissements sont prioritaires pour remplacer leurs chaudières au fioul par du chauffage géothermique et par des chaudières à bois", détaille-t-il.

Le fonds chaleur de l'Ademe permet, pour ce type de projets, de subventionner entre 60% et 70% des études de faisabilité et 70% de leur réalisation. Pour ces deux établissements, l'Ademe a accordé 35.000 euros d'aides, sur un budget total de 45.000 euros.

Depuis 2022, les établissements du groupement ont touché environ 186.000 euros de subventions, destinées à réaliser des travaux de réduction des consommations énergétiques, tels que de l'isolation ou de calorifugeage.

"Si l'on avait dû faire intervenir des assistants de maîtrise d'ouvrage ou des conseillers pour réaliser les diagnostics nécessaires dans les bâtiments, cela aurait coûté environ 350 euros par jour. Nous estimons qu'environ 204.000 euros de dépenses supplémentaires ont été évitées en trois ans", ajoute David Ramirez.

A ces fonds s'ajoute le versement d'une subvention de 470.000 euros par l'agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), afin de couvrir 90% des coûts d'un vaste projet de suivi et de comptage des consommations énergétiques et des températures dans les différents établissements.

Le CTEES estime que l'ensemble des actions d'économie de chauffage menées au sein des établissements médico-sociaux a déjà permis de réduire leur consommation de 10% à 15%.

Environ les deux tiers des postes de conseillers pérennisés

Sur les 155 conseillers et coordinateurs que compte le réseau des CTEES en 2025, 63% ont été titularisés ou ont vu leur contrat transformé en CDI.

"Grâce aux économies générées, une partie des postes a pu être pérennisée", se réjouit l'Anap.

Parmi ces conseillers, 22% ont été recrutés en CHU, 37% en centres hospitaliers, 36% dans des établissements médico-sociaux, et le reste dans diverses autres structures.

al/san/lb/APMnews

[AL1T4J2SH]

©1989-2025 APM International - <https://www.apmnews.com/story.php?objet=429113&usid=197270>